



Rapport sur le programme de détection précoce Apinella 2015

Résumé

Le programme de détection précoce Apinella 2015 a été mis sur pied en quelques mois et a été mené avec succès. Après la première apparition du petit coléoptère de la ruche dans des ruchers en Calabre et en Sicile en septembre 2014, le danger que le coléoptère s'introduise en Suisse a augmenté.

Autant pour la branche que pour le service vétérinaire, il est essentiel d'identifier le plus tôt possible une éventuelle infestation en Suisse et de pouvoir encore éradiquer une infestation éventuelle.

Les principaux volets du programme ont été fixés dans un concept. Les cantons ont sélectionné des apiculteurs sentinelles qui utilisaient des pièges diagnostiques de Schäfer et qui notifiaient les résultats des contrôles. Les notifications ont été évaluées au fur et à mesure pour toute la Suisse et en octobre 2015, il a été possible de démontrer qu'il n'y avait pas de petit coléoptère de la ruche en Suisse.

Des moyens de notification électroniques par le biais d'une application et d'un site Internet ont été développés très rapidement. Cela a permis de transmettre les données par le biais de la banque de données de l'OSAV et d'évaluer le programme de détection précoce dans toute la Suisse.

Des besoins d'optimisation se font sentir, au niveau du flux d'information transitant des services vétérinaires cantonaux aux apiculteurs sentinelles, de la notification en temps utile des contrôles effectués (des contrôles négatifs également) et de la convivialité du système de notification électronique pour l'utilisateur.

La menace est restée inchangée jusqu'au début de l'année 2016. Dans le sud de l'Italie, l'infestation par le petit coléoptère de la ruche a été diagnostiquée dans 33 ruchers depuis l'automne 2015. Le programme de détection précoce Apinella sera donc reconduit en 2016, avec quelques adaptations d'optimisation.

Sommaire

Résumé	1
1. Introduction	2
2. Apinella 2015: objectifs, mise en œuvre.....	2
3. Apinella 2015: résultats	4
4. Apinella 2015: évaluation du programme de détection précoce.....	7
5. Apinella 2016: planification et optimisations	11



1. Introduction

La première apparition du petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) en Calabre et en Sicile en septembre 2014 a rappelé la menace que ce parasite des abeilles pouvait représenter pour la population d'abeilles suisse. L'infestation par le petit coléoptère des colonies d'abeilles et des colonies de bourdons détenues par l'homme est classée depuis le 1^{er} avril 2015 dans les épizooties à combattre et elle est combattue conformément à l'art. 274a ss. OFE. Les objectifs de la lutte en cas de foyer épidémiologiquement délimité sont d'empêcher la propagation et de si possible éradiquer le petit coléoptère (1^{ère} phase de lutte) ou, en cas d'infestation étendue, d'atteindre une densité d'infestation la plus faible possible (2^{ème} phase de lutte).

Il est impératif d'identifier le plus tôt possible une infestation en Suisse si l'on veut atteindre le premier objectif de la lutte, à savoir empêcher la propagation du petit coléoptère et parvenir à l'éliminer. Le programme de détection précoce Apinella a été lancé, d'entente avec la branche et le Service vétérinaire CH. Dans ce cadre, des contrôles ont été effectués régulièrement toutes les 2 semaines de mai à fin octobre 2015 à l'aide de pièges diagnostiques de Schäfer dans des ruchers sélectionnés dans toute la Suisse.

Pour réduire au minimum la probabilité d'introduction du ravageur, les prescriptions d'importation ont en outre été adaptées. Toutes les abeilles importées doivent être soumises à une surveillance officielle pendant les 30 jours suivant leur importation.

2. Apinella 2015: objectifs, mise en œuvre

Sous la direction de l'OSAV, le concept du programme de détection précoce Apinella a été mis sur pied en collaboration avec l'inspecteur cantonal des ruchers des cantons primitifs, le service sanitaire apicole SSA, le Centre de recherches apicoles, le Centre national de référence pour les maladies des abeilles (CRA) et l'Institut pour la santé des abeilles de la Faculté Vetsuisse (IHB). Le concept a été approuvé lors de la conférence des vétérinaires cantonaux du 11 mars 2015 et l'OSAV a été chargé de lancer le programme.

Les objectifs d'Apinella étaient

- d'identifier le plus rapidement possible l'entrée du petit coléoptère de la ruche en Suisse afin d'empêcher, resp. d'endiguer sa propagation
- de sensibiliser les apiculteurs/la branche apicole au petit coléoptère de la ruche
- d'établir un réseau d'inspecteurs des ruchers et d'apiculteurs formés à la procédure de diagnostic et de mesures à prendre en cas de constat de petit coléoptère de la ruche
- d'établir, resp. renforcer la procédure de diagnostic ou de savoir-faire concernant le diagnostic d'*Aethina tumida* en Suisse

Les services vétérinaires cantonaux étaient responsables de la sélection des ruchers à surveiller (ruchers sentinelles). Les apiculteurs et les ruchers devaient être sélectionnés d'après les critères suivants:

- Les apiculteurs devaient avoir de bonnes connaissances techniques en apiculture, être des «personnes de confiance» pour le service vétérinaire et avoir des connaissances informatiques de base (pour la transmission électronique des données).
- Les ruchers devaient si possible être situés dans des vallées ouvertes vers le sud, près des routes nationales, à proximité des gares frontalières avec transbordement de marchandises, de terminaux de conteneurs, d'installations portuaires avec transbordement de marchandises et dans des régions dans lesquelles des abeilles/bourdons sont importés



Chaque canton a recruté au moins cinq apiculteurs sentinelles: ces derniers ont participé sur une base volontaire au projet APINELLA et ont surveillé régulièrement leurs ruchers (emplacements fixes) pour détecter une éventuelle infestation par le petit coléoptère de la ruche.

L'indemnisation financière des frais des apiculteurs sentinelles a été réglée par les cantons.

Pour le contrôle des ruchers, on a utilisé des pièges diagnostiques de Schäfer. Ces pièges ont été validés par les collaborateurs de l'Institut pour la santé des abeilles et le Centre de recherches apicoles et ont été reconnus appropriés pour la détection précoce du petit coléoptère de la ruche. Des études menées aux USA et en Australie ont montré que les petits coléoptères se réfugient volontiers dans ces pièges. Le piège diagnostique de Schäfer est composé d'une languette en plastic munie de petites cavités dans lesquelles les coléoptères peuvent se glisser.

Les ruchers sélectionnés ont été contrôlés toutes les 2 semaines. Le piège a été placé dans chaque colonie d'abeilles du rucher pendant 2 à 3 jours, puis il a été retiré pour voir s'il contenait des coléoptères suspects. La phase de contrôle officielle a duré de mai à fin octobre 2015. Quelques apiculteurs sentinelles ont déjà commencé à contrôler leurs colonies plus tôt. Ces contrôles n'ont pas été intégrés dans l'évaluation d'Apinella 2015.

Les résultats des contrôles ont été transmis immédiatement à l'OSAV. A partir de fin juin 2015, une application Apinella a été mise à disposition des apiculteurs sentinelles comme complément à l'application Bee Traffic App, de même qu'un site Internet avec un formulaire de saisie. Pour les apiculteurs sentinelles qui n'ont pas accès à ces moyens de notification électroniques, ce sont les inspecteurs des ruchers ou les services vétérinaires qui se sont chargés d'annoncer les résultats des contrôles par appli ou par Internet.

Au cas où des coléoptères suspects auraient été capturés, la notification de l'apiculteur sentinelle aurait été transmise à l'inspecteur des ruchers et les coléoptères auraient été envoyés au Centre national de référence pour les maladies des abeilles, conformément à l'ordonnance sur les épizooties.

Les notifications ont été collectées à l'OSAV et évaluées toutes les 2 semaines. Les compilations détaillées des notifications ont été publiées dans l'Extranet de l'OSAV et mises à disposition des cantons par le biais de l'Infomail.

Les moyens de communication ont été organisés par le biais des services vétérinaires, conformément à la procédure du SVet. Les informations de l'OSAV étaient adressées au vétérinaire cantonal qui les transmettait à son tour à l'inspecteur cantonal des ruchers, lequel informait à son tour les inspecteurs des ruchers et/ou les apiculteurs sentinelles.

Au début du programme de détection précoce, resp. de la mise en service des possibilités de notification électroniques, les notifications étaient transmises à l'OSAV avec un formulaire Excel. Le 29 juin 2015, les vétérinaires cantonaux ont été informés par courriel de la possibilité de notification par appli ou par Internet. Les premières notifications électroniques ont été transmises à l'OSAV à partir du 30 juin 2015.

Les cantons avaient à disposition les documents d'information suivants pour les apiculteurs sentinelles:

Le concept Apinella, les instructions d'utilisation des pièges diagnostiques de Schäfer, la clé de détermination du petit coléoptère, le fichier Excel pour la notification des contrôles, le courriel pour le lancement de la transmission électronique, les instructions concernant les notifications par appli ou par Internet, le site [Internet](#) avec la description du programme de détection précoce ainsi qu'une compilation des notifications reçues (toutes les 2 semaines, de juillet à novembre 2015).



3. Apinella 2015: résultats

Tous les cantons ont pu s'adjoindre des apiculteurs pour participer à Apinella: au total, 181 apiculteurs sentinelles ont été recrutés. Quelques apiculteurs contrôlaient même plusieurs ruchers. Chaque apiculteur sentinelle a communiqué à l'OSAV son nom, son adresse, le numéro d'identification cantonal du rucher, les coordonnées du rucher et le nombre moyen de colonies. Un numéro (apixy) et un mot de passe ont été attribués à chaque apiculteur sentinelle pour lui permettre de saisir les résultats des contrôles dans l'un des deux systèmes de notification électronique.

Tableau 1: Nombre d'apiculteurs sentinelles et d'apiculteurs qui ont effectué des notifications, par canton

Canton	Nombre d'apiculteurs sentinelles	Nombre d'apiculteurs avec notifications
AG	6	6
AI	3	3
AR	3	3
BE	26	25
BL	5	5
BS	5	3
FL	2	2
FR	7	4
GE	4	4
GL	5	4
GR	26	12
JU	5	4
LU	5	5
NE	5	1
SG	5	5
SH	6	6
SO	4	0
TG	5	5
TI	12	4
Urkantone	16	16
VD	7	5
VS	9	8
ZG	5	4
ZH	6	6

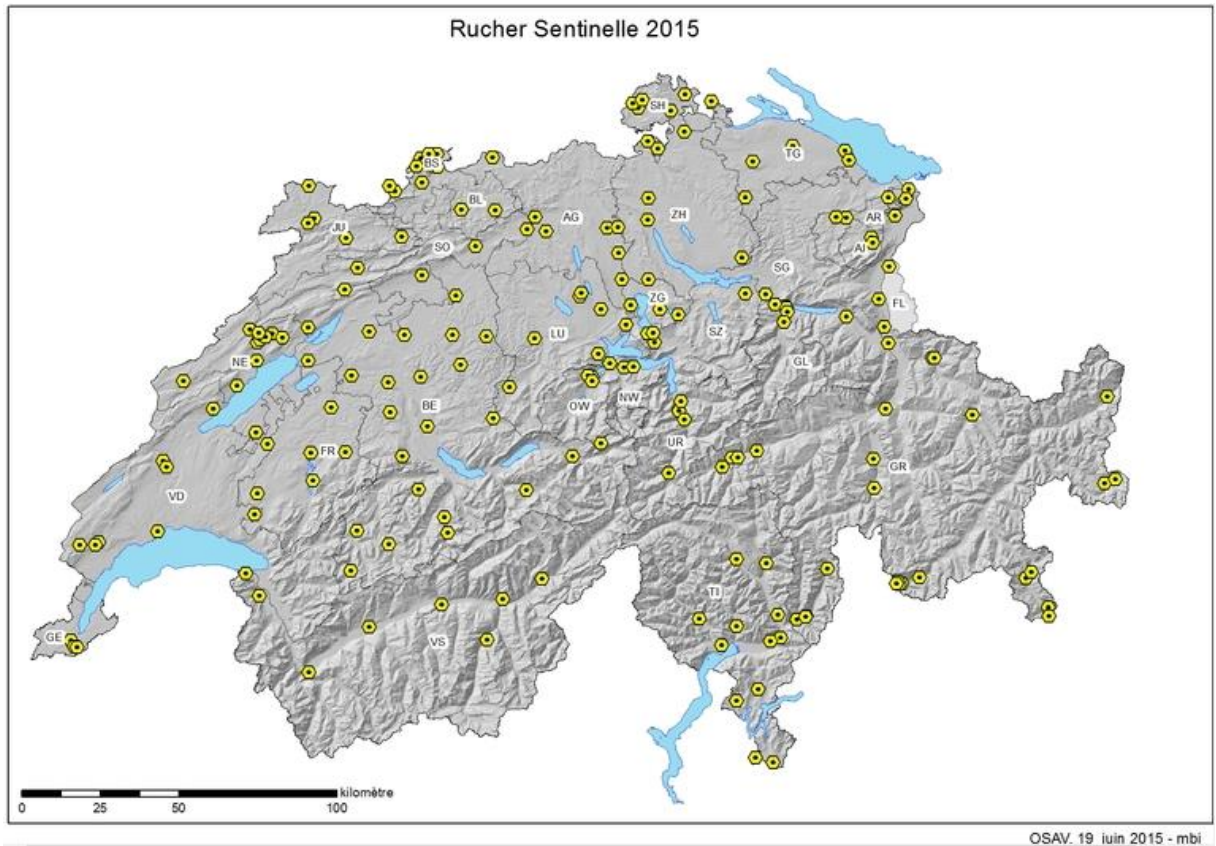


Figure 1: Apinella 2015: localisation des ruchers sentinelles

Pendant toute la durée du programme de détection précoce mené en 2015, aucune infestation par le petit coléoptère de la ruche n'a été diagnostiquée.

140 apiculteurs sentinelles ont utilisé les possibilités de notification électroniques Apinella App ou Internet pour transmettre à l'OSAV les résultats de leurs contrôles ainsi que la date de contrôle et le nombre de colonies contrôlées. De surcroît, 10 apiculteurs sentinelles ont manifestement contrôlé leurs abeilles après la fin du programme et n'ont pas découvert de coléoptères suspects, mais sans transmettre de notification. Ils ne s'étaient pas suffisamment rendu compte de l'importance de transmettre rapidement les notifications ni de l'importance des résultats négatifs.

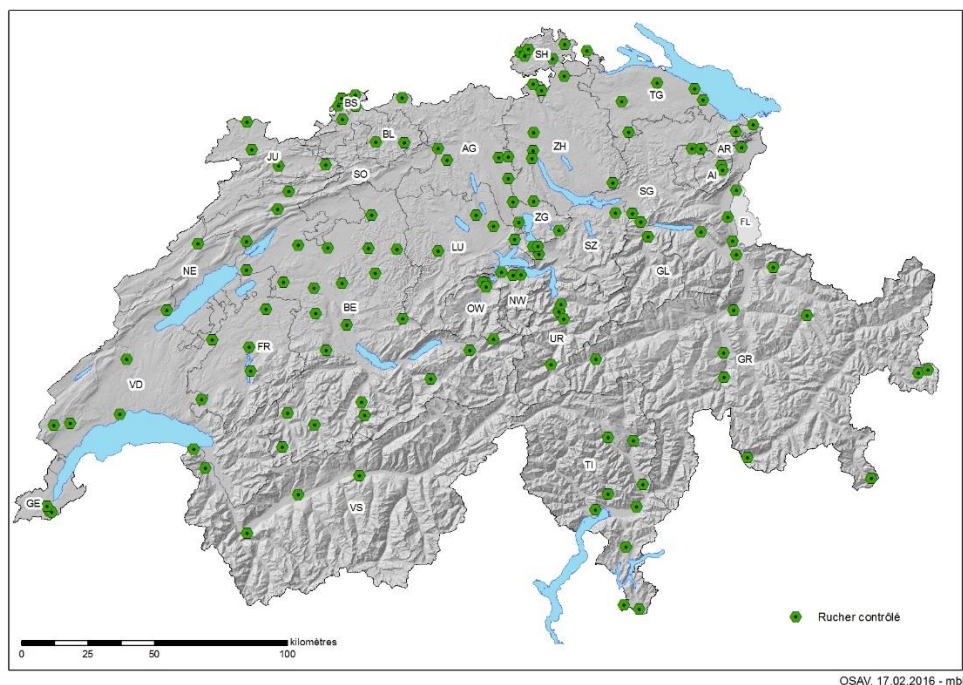


Figure 2: Apinella 2015: ruchers avec contrôles notifiés

L'évaluation des contrôles s'est faite sur la base des notifications transmises par les moyens électroniques (appli et Internet) et les fichiers Excel. Les résultats des contrôles effectués par les apiculteurs sentinelles qui ont été transmis par l'inspecteur des ruchers ou par le service vétérinaire ont également été saisis par ces derniers par voie électronique dans la banque de données. Au total, 1125 contrôles ont pu être évalués entre mai et octobre 2015 (1001 par voie électronique; 124 par fichier Excel).

Le tableau 2 présente le nombre de ruchers et de colonies contrôlés par intervalle de temps (15 jours). Durant les mois de mai à juin 2015, il y a eu moins de contrôles, probablement parce qu'il s'agissait de la phase de mise en place du programme. La plupart des contrôles ont été effectués en été, avec toutefois un creux au début du mois d'août qui s'explique par la période de vacances. En septembre et en octobre 2015, l'intensité des contrôles a faibli à nouveau. De nombreux apiculteurs ont annoncé que les contrôles et les traitements effectués au même moment à l'égard du Varroa ne permettaient pas l'utilisation des pièges diagnostiques. En octobre 2015, certains ruchers situés en altitude étaient déjà en repos hivernal.

Intervalle de temps	Nombre de ruchers examinés	Total des colonies contrôlées
1 ^{er} au 15 mai 2015	81	687
16 au 31 mai 2015	93	814
1 ^{er} au 15 juin 2015	95	804
16 au 30 juin 2015	86	709
1 ^{er} au 15 juillet 2015	119	1138
16 au 31 juillet 2015	119	1155
1 ^{er} au 15 août 2015	96	849
16 au 31 août 2015	116	1062



1 ^{er} au 15 septembre 2015	89	782
16 au 30 septembre 2015	82	783
1 ^{er} au 15 octobre 2015	72	596
16 au 31 octobre 2015	77	607

Tableau 2: Notifications Apinella par intervalle de contrôle (état: décembre 2015)

La notification rapide des contrôles n'a pas toujours été garantie. Les notifications par appli et par Internet n'ont pu se faire qu'à partir de fin juin 2015. Les contrôles effectués en mai et en juin n'ont ainsi pu être notifiés par voie électronique qu'avec du retard. Depuis juillet 2015, 42% des notifications ont été transmises dans les 15 jours suivant la date de contrôle et 13% ont en outre été transmises dans un délai allant jusqu'à un mois suivant le contrôle. Toutes les autres notifications ont été transmises plus d'un mois après la date de contrôle.

4. Apinella 2015: évaluation du programme de détection précoce

Le programme de détection précoce Apinella a permis de mener pour la première fois une surveillance à l'échelle nationale de la population d'abeilles. Après l'apparition de l'infestation de colonies d'abeilles par *Aethina tumida* en septembre 2014 dans le sud de l'Italie, un programme de surveillance d'un genre nouveau à plusieurs égards a été lancé en quelques mois. L'évaluation du programme comporte des volets technique, diagnostique, opérationnel et épidémiologique. Par le biais d'un questionnaire, les apiculteurs ont pu faire part de leurs expériences avec le programme Apinella. Les 181 apiculteurs sentinelles ont tous été priés de répondre à quelques questions dans le programme SurveyMonkey. Les apiculteurs qui n'ont pas d'adresse e-mail (8 apiculteurs) ont reçu le questionnaire par courrier. 147 (81%) questionnaires ont été remplis. Ce taux de réponse reflète pour nous le très grand engagement des apiculteurs sentinelles. Cela s'est confirmé par les nombreuses propositions d'amélioration du programme que les apiculteurs nous ont fait parvenir. L'évaluation du questionnaire est intégrée dans les prochains chapitres.

4.1. Volet technique

4.1.1 Pièges utilisés

Les contrôles des colonies d'abeilles ont été effectués à l'aide des pièges diagnostiques de Schäfer. Les pièges ont été examinés et testés scientifiquement dans des ruchers infestés en Afrique et en Australie et ont été reconnus appropriés pour la détection précoce de l'infestation des colonies d'abeilles par le petit coléoptère de la ruche. Le piège utilise un mode de comportement du petit coléoptère. Ce dernier se faufile volontiers dans les petits interstices du fond du rucher, où il est protégé contre les attaques des abeilles. La bandelette du piège est insérée au fond du rucher par le trou de vol puis elle est retirée après 2 à 3 jours et le piège est emballé immédiatement dans un sac en plastique. Si les coléoptères se glissent dans le piège durant ces 2 à 3 jours, ils seront visibles lorsqu'on tapote la bandelette du piège.

La grande majorité des apiculteurs sentinelles (90%) a indiqué n'avoir eu aucun problème lors de l'utilisation des pièges.

Seuls 10% des apiculteurs ont fait état des difficultés suivantes rencontrées lors de l'utilisation des pièges diagnostiques de Schäfer:

- Le piège dérange beaucoup les abeilles et les rend agressives,



- Le retrait du piège peut s'avérer problématique parce qu'avec les colonies très peuplées, beaucoup d'abeilles se trouvent sur le piège et doivent être enlevées ou encore le piège était bien collé au fond de la ruche par la propolis,
- En utilisant les pièges diagnostiques de Schäfer, il est en outre important que le trou de vol ait au moins une largeur de 20 cm et une hauteur de 1.5 cm. Si le trou de vol est plus petit, la circulation d'air dans la colonie n'est plus garantie.

4.1.2 Notification des résultats du contrôle

Un élément important du programme de détection précoce est la notification rapide des contrôles à l'OSAV. Cette exigence vise d'une part à avoir une surveillance constante des contrôles effectués par les apiculteurs sentinelles. D'autre part, au cas où le petit coléoptère aurait été identifié dans un rucher, il aurait été possible d'évaluer l'ampleur de la propagation à ce moment donné si les contrôles effectués au même moment dans les environs du rucher infesté étaient négatifs.

Les apiculteurs sentinelles ont pu notifier leurs contrôles par le biais d'une application ajoutée à la Bee Traffic App ou avec un formulaire disponible sur le site Internet www.apinella.ch. Pendant les deux premiers mois, il n'y avait pas encore de possibilités de notifier les contrôles par le biais de moyens électroniques et les apiculteurs sentinelles annonçaient leurs contrôles avec un tableau Excel ou par l'intermédiaire de l'inspecteur des ruchers ou du service vétérinaire.

Les apiculteurs sentinelles pouvaient indiquer dans le questionnaire les modes de notification utilisés, avec la possibilité de donner plusieurs réponses. L'appli a été utilisée par 20% des apiculteurs et la page de notification figurant sur le site Internet par 32% des apiculteurs.

Pour 75% de ces apiculteurs, l'utilisation de l'appli ou du site Internet n'a posé aucun problème. La connexion s'est avérée problématique en raison du mot de passe compliqué. Sur Internet, il fallait chaque fois remplir tous les champs du formulaire. Mais ce qui a le plus dérangé les apiculteurs, c'est l'absence de confirmation de l'envoi des données.

Après l'introduction des moyens de communication électroniques, la part de notifications effectuées au moyen des tableaux Excel a passé de 14 à 9%.

40% des apiculteurs ont transmis les résultats des contrôles par le biais de l'inspecteur des ruchers ou du service vétérinaire. Ces notifications ont en général été transmises à la banque de données par voie électronique.

Identitas a transmis 1138 séries de données à l'OSAV par le biais de la DataWarehouse (DWH). La plausibilisation des notifications s'est faite à l'OSAV. Les 137 séries de données non utilisables ont dû être rejetées principalement en raison de notifications faites à double.



Conclusion:

Le piège diagnostique de Schäfer utilisé a fait ses preuves. Son utilisation est simple et n'a posé que peu de problèmes.

Au début du programme de détection précoce, la notification des résultats de contrôle était relativement compliquée (via tableau Excel / l'inspecteur des ruchers ou le service vétérinaire). L'introduction des deux moyens de communication électroniques à partir de fin juin 2015 a simplifié la notification. L'appli et Internet ont alors été utilisés par la majorité des apiculteurs sentinelles.

Pour ce qui est des moyens de communication électroniques, les possibilités d'optimisation suivantes ont été reconnues pour 2016: connexion plus facile par la simplification du mot de passe, réduction/simplification des champs à remplir, confirmation du bon envoi de la notification.

4.2. Volet diagnostique

Le Centre de recherches apicoles assure la fonction de laboratoire de référence pour les maladies des abeilles. Le diagnostic d'identification du petit coléoptère se fait sur la base de la détermination morphologique des coléoptères adultes et des larves. Le laboratoire de référence de l'Union européenne pour la santé des abeilles (LRUE) en France a à présent développé un test PCR qui doit toutefois encore être validé dans des conditions de terrain. C'est la raison pour laquelle la PCR n'a pas encore pu être établie au Centre de recherches apicoles.

La détermination morphologique se fait au Centre de recherches apicoles. Il s'agit d'une détermination par exclusion: s'il ne s'agit pas d'un petit coléoptère de la ruche, aucun examen n'est effectué pour savoir à quelle espèce appartient le coléoptère ou la larve en question. En 2015, le Centre de recherches apicoles a examiné trois échantillons suspects d'être des petits coléoptères de la ruche. Il s'agissait d'échantillons envoyés hors cadre du programme de détection précoce Apinella. Les trois échantillons se sont tous révélés négatifs.

Aucun échantillon n'a été envoyé au laboratoire de référence dans le cadre du programme Apinella. Dans le questionnaire, 57% des apiculteurs ont indiqué que les pièges étaient vides à tous les contrôles. Quelques apiculteurs ont toutefois également indiqué avoir trouvé de petits insectes, des dermestes du lard ou des coléoptères inconnus. D'après le programme de détection précoce, ces découvertes auraient en principe dû être annoncées en tant que coléoptères suspects à l'inspecteur des ruchers. Ce dernier décide d'après l'ordonnance sur les épizooties si les coléoptères doivent être envoyés au Centre de recherches apicoles en tant que cas de suspicion d'*Aethina tumida*. De nombreux apiculteurs sentinelles étant eux-mêmes inspecteurs des ruchers (53%), ils ont probablement pu exclure directement la possibilité que les coléoptères capturés soient des petits coléoptères de la ruche et exclure ainsi les cas de suspicion/ de constat d'épizootie.

Conclusion:

L'identification d'une infestation d'une colonie d'abeilles par le petit coléoptère de la ruche peut se faire en premier lieu par une inspection visuelle. Le piège diagnostique de Schäfer permet de compléter l'inspection visuelle dans le cadre de la détection précoce. L'envoi des coléoptères trouvés dans les pièges devrait être encouragé pour permettre d'exclure la présence du petit coléoptère de la ruche et renforcer la procédure de diagnostic.



4.3. Volet opérationnel

La décision prise lors de la conférence des vétérinaires cantonaux du 11 mars 2015 de mener un programme de détection précoce du petit coléoptère de la ruche a permis de mettre en œuvre les activités prévues. La sélection des apiculteurs sentinelles ainsi que le flux d'information et la formation des apiculteurs sentinelles ont été assurés par les cantons. Les pièges diagnostiques de Schäfer, leurs instructions d'utilisation ainsi que la clé de détermination ont été mis à disposition par le Service sanitaire apicole et financés par l'OSAV. Pour la transmission des résultats de contrôle, l'OSAV a tout d'abord mis à disposition un tableau Excel puis, à partir de fin juin 2015, une extension de l'application Bee Traffic App et un site Internet.

Le concept d'Apinella était à disposition des vétérinaires cantonaux depuis mars 2015. Le 29 mars 2015, les informations relatives aux notifications des apiculteurs sentinelles, des commandes de pièges et des possibilités de notification ont été adressées par courriel aux vétérinaires cantonaux. Tous les cantons ont annoncé des apiculteurs sentinelles. Au total, 181 apiculteurs se sont déclarés prêts à participer à Apinella.

Dans le questionnaire, 79% des apiculteurs sentinelles ont indiqué avoir reçu suffisamment d'explications sur la procédure de notification. 8% n'ont reçu aucune explication sur la procédure de notification et 13% ont trouvé les explications insuffisantes.

Les notifications reçues ont été évaluées toutes les deux semaines par l'OSAV et mises en ligne sur la page Extranet d'Apinella. Les évaluations ont été transmises aux services vétérinaires cantonaux par le biais de l'Infomail, le courriel d'informations hebdomadaire adressé aux vétérinaires cantonaux.

Les vétérinaires cantonaux ont été informés le 29 juin 2015 par courriel du début de la saisie électronique des données.

Au mois d'août 2015, ayant reçu des notifications de seulement 59 apiculteurs sentinelles, les vétérinaires cantonaux ont été priés par courriel de demander à leurs apiculteurs sentinelles de rattraper les notifications des résultats de leurs contrôles. Une fois le programme terminé, les cantons ont encore tous été priés le 10 novembre 2015 de fournir après coup les notifications manquantes.

Sur les 181 apiculteurs sentinelles recrutés, 140 ont notifié les résultats de leurs contrôles. 10 apiculteurs ont en outre manifestement effectué les contrôles, mais n'ont pas fait de notifications. On ne sait pas si les 31 apiculteurs sentinelles restants ont contrôlé leurs ruchers.

Seuls 30% des apiculteurs sentinelles ont indiqué dans le formulaire qu'ils désiraient être informés régulièrement des résultats du programme Apinella. Sur la base des remarques reçues, nous estimons qu'il existe un très grand besoin en matière d'information régulière sur l'état du programme. Un bon flux d'information permet de reconnaître au moins en partie le grand travail effectué par les apiculteurs pour le contrôle de leurs ruchers.



Conclusion:

Le lancement du programme de détection précoce Apinella a été réalisé en très peu de temps. Le flux d'information semble n'avoir pas fonctionné de manière optimale dans tous les cantons. Pour une part relativement élevée d'apiculteurs sentinelles, la procédure de notification n'était pas suffisamment claire et seule une minorité était au courant des évaluations régulières des notifications effectuées dans toute la Suisse.

Les apiculteurs sentinelles ne connaissaient pas tous le principe de la notification de tous les résultats de contrôle à la banque centrale de données (même si les pièges étaient vides). Mais pour pouvoir évaluer la propagation du petit coléoptère de la ruche en cas de suspicion/de constat d'épizootie et prendre une décision pour la phase de lutte I ou II, il est impératif que les contrôles soient notifiés rapidement. La notification régulière des contrôles permet également de faire une évaluation globale de la qualité du programme de détection précoce durant toute la saison d'activité des abeilles.

Les apiculteurs sentinelles font preuve d'une très grande motivation. Des informations régulières sur les résultats du programme permettent de maintenir et de renforcer cette motivation. Marquant l'estime que le programme a à l'égard des apiculteurs sentinelles, ce retour d'information est absolument nécessaire et il convient de le renforcer comme il se doit.

4.4. Volet épidémiologique

Les contrôles effectués dans le cadre du programme de détection précoce Apinella se sont tous révélés négatifs et aucune infestation des ruchers par le petit coléoptère de la ruche n'a été décelée en Suisse.

La sélection des 181 apiculteurs sentinelles s'est faite en fonction de critères basés d'une part sur les risques et sur l'expérience des apiculteurs d'autre part. Toutes les régions ont été couvertes (Fig. 1).

L'évaluation des contrôles a pu se faire sur la base des notifications transmises par les 140 apiculteurs sentinelles. Ces 140 apiculteurs sont également bien répartis dans les régions (Fig. 2).

Le laboratoire de référence de l'Union européenne pour le petit coléoptère de la ruche a publié des directives pour la surveillance de la population d'abeilles. Les programmes de surveillance proposés devraient permettre d'identifier une infestation touchant au moins 2% des effectifs. Pour parvenir à cette sécurité, il faut examiner 146 ruchers. Aucune période n'a été définie pour effectuer les contrôles dans ce nombre défini de ruchers. Avec 1125 ruchers contrôlés durant les mois de mai à octobre 2015, le programme de détection précoce Apinella 2015 a été bien au-delà de ces exigences.

Conclusion:

Le programme de détection précoce Apinella 2015 a permis à la Suisse de démontrer qu'en automne 2015, les abeilles en Suisse étaient indemnes d'infestation par le petit coléoptère de la ruche.

5. Apinella 2016: planification et optimisations

La situation sur le front des infestations par le petit coléoptère de la ruche dans le sud de l'Italie ne s'est pas améliorée. De septembre à décembre 2015, 31 cas se sont à nouveau déclarés en Calabre dans la même région que celle déjà touchée en 2014. C'est la raison pour laquelle la



Commission permanente Santé animale s'est prononcée en novembre 2015 pour la poursuite du programme de détection précoce Apinella en 2016.

Le programme de détection précoce Apinella 2016 s'étendra du 1^{er} mai au 31 octobre 2016. Dans ce cadre, les apiculteurs sentinelles recrutés par les services vétérinaires cantonaux contrôlent toutes les colonies de leurs ruchers toutes les deux semaines, resp. deux fois par mois. Les contrôles seront effectués au moyen des pièges diagnostiques de Schäfer. Les apiculteurs sentinelles notifient les résultats de leurs contrôles le plus rapidement possible par voie électronique via l'appli Apinella ou Internet. L'évaluation des notifications se fait de manière centralisée à l'OSAV.

Suite aux retours d'information ressortant du questionnaire, on s'efforcera d'optimiser les points suivants dans le cadre d'Apinella 2016.

Flux d'informations:

Toutes les informations nécessaires doivent parvenir aux apiculteurs sentinelles. Il convient en particulier de mieux justifier et communiquer la nécessité de notifier les résultats négatifs, de transmettre rapidement les résultats des contrôles et d'envoyer les coléoptères (dermeste du lard par exemple) et les larves devant faire l'objet d'un diagnostic différentiel par rapport au petit coléoptère de la ruche. L'évaluation régulière du programme doit être transmise aux apiculteurs sentinelles.

Possibilités de notification:

L'application Apinella App et le site Internet deviendront plus conviviaux pour l'utilisateur. La saisie centralisée des données deviendra plus facile pour les apiculteurs sentinelles.